

Conseil départemental



Jeudi 26 mars 2020

Covid-19

Le Conseil départemental indemnise à hauteur de 80 % les transporteurs scolaires et interurbains

Jeudi 26 mars, lors d'une commission permanente exceptionnelle qui s'est déroulée en audioconférence, les élus départementaux ont pris des mesures concrètes afin de soutenir les entreprises titulaires de marchés publics de transport gérés par le Département de la Haute-Garonne en délégation de la Région Occitanie Pyrénées / Méditerranée.

La fermeture des établissements scolaires et les mesures de confinement mises en place par l'Etat ont engendré l'arrêt des transports scolaires, la diminution des fréquences du réseau de transport public liO Arc en Ciel et la fermeture partielle de la gare routière Pierre Sémard de Toulouse.

Dans ce contexte, en accord avec la Région Occitanie Pyrénées / Méditerranée, le Département a décidé d'indemniser les entreprises exploitant des lignes de bus en Haute-Garonne, à hauteur de 80% des marchés en cours. Cette mesure vaut aussi bien pour les marchés du réseau liO Arc-en-Ciel que pour les transports scolaires.

En ce qui concerne le transport des élèves et des étudiants en situation de handicap, celui-ci ne fait pas l'objet de marchés avec le Département. Bien qu'aucune indemnisation contractuelle ne soit possible, le Département a décidé de mettre en place un dispositif exceptionnel d'aide qui permettra d'indemniser à hauteur de 80% les sociétés de transports qui assurent au quotidien ces missions essentielles pour l'inclusion scolaire. Cette indemnité sera versée dès le mois de mars 2020. En Haute-Garonne, 140 artisans-taxis et entreprises de transport adaptées transportent chaque jour les 1 232 élèves en situation de handicap.

A l'instar des entreprises privées, la Régie départementale des transports de la Haute-Garonne est confrontée à une baisse drastique de son activité et sera également indemnisée à hauteur de 80% de son activité.

Toutes ces mesures représentent une enveloppe de 4 M€ par mois pour le Conseil départemental.

NOUVEAU - Retrouvez tous les communiqués, dossiers de presse, agendas et demandes d'accréditation en ligne sur :

espace-presse.haute-garonne.fr



CONTACTS PRESSE

Courriel : service-presse@cd31.fr

Téléphone : [05 34 33 33 72](tel:0534333372)

Cet email a été envoyé à coralie.bombail@cd31.fr car vous êtes en contact avec le service de presse.
Ne plus recevoir d'email.

Ce communiqué de presse est édité par le Conseil départemental de la Haute-Garonne.

© 2020 Conseil départemental de la Haute-Garonne
1, boulevard de la Marquette
31090 Toulouse Cedex 9